



Procédure contre le voisinage

Par **meeko14**, le **21/03/2011** à **13:22**

Bonjour,

Mon mari et moi habitons une maison qui est dans le milieu d'un champs, qui lui fait 81 hectares. Seul soucis, un seul voisin. Nous avons fait des démarches auprès du propriétaire (qui est également arselier mais ne peut porter plainte car pas de violence), auprès du maire de la commune (très ennuyé aussi par notre voisin) ainsi que la gendarmerie (main courante). Ces derniers se sont déplacés mais cela n'a pas calmé notre voisin. Nous lui avons donné les horaires pour la tonte et etc, et il les respecte enfin. Mais il ne respecte personne à part cela. Il roule vite dans le chemin, nous insulte de sa cour (ainsi que des réflexions - je n'ai aucun droit d'ouvrir mes fenêtres sans avoir de réflexions), nous regarde constamment, se plaint à nos propriétaires de ce qu'on fait (exemple : préchauffer les voitures le matin le gêne à cause des pots d'échappement)...etc. En bref, les propriétaires ont fait exprès de mettre une entrée dans un sens de la maison pour eux et nous à l'opposer (c'est un corps de ferme rénové). Et il est toujours arrivé de notre côté pour regarder ce qu'il se passe. Nous n'avons pas d'intimité. Du coup, nous avons mis des panneaux entre sa cour et la nôtre mais ça l'empêche en rien. Et plein d'autres choses. Nous avons aussi fait des démarches vers un conciliateur de justice. Mais notre voisin trouve toujours le moyen de nous prendre pour des imbéciles et nous sommes pas les seuls. D'après vous, que pouvons-nous faire de plus ? Le logement est conventionné donc le propriétaire ne peut rien faire. Merci d'avance de votre aide. Cela fait presque un an et nous voulons rester dans cette maison, tout y est à notre avantage.

Par **Domil**, le **21/03/2011** à **14:50**

[citation]Le logement est conventionné donc le propriétaire ne peut rien faire. [/citation] ah ? et pourquoi ?

Votre problème est celui de la preuve.